

Chômage, prépensions... Le bout du tunnel pour la "suédoise" ?

■ Les principaux ministres fédéraux se sont revus lundi soir pour boucler leur budget et quelques gros dossiers.

Toutes les sources fédérales l'affirmaient lundi soir: un accord sur le budget 2019 était proche. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il reste toutefois quelques pierres d'achoppement. Trois, essentiellement, allaient occuper les poids lourds de la "suédoise" qui se revoyaient à partir de 18 h à Val Duchesse: l'accentuation de la dégressivité des allocations de chômage (proposée par Kris Peeters), la prise en compte des versements anticipés dans l'équilibre global du budget (lire ci-dessous) et la révision à la hausse de l'âge minimal pour la prépension. De ce dernier point, comme "La Libre" l'avait révélé, la N-VA a fait un élément important de ses revendications dans le cadre de ce conclave. *"La N-VA est revenue à la charge sur ce point, confie une source fédérale. Elle veut relever l'âge de la prépension dans le but d'augmenter la disponibilité sur le marché de l'emploi, mais sans donner plus de précisions. C'est surtout une question de principe pour elle apparemment."*

De grands dossiers politiques non directement liés au budget 2019 étaient aussi exami-

nés par les poids lourds de la "suédoise". Concernant la privatisation de Belfius qui doit aller de pair avec une solution pour les coopérateurs d'Arco, le "Tijd" affirmait lundi en fin de matinée qu'il y avait un "accord" pour une enveloppe de 600 millions dévolue aux coopérateurs et une vente de 30% du capital. Information immédiatement démentie par Frédéric Cauderlier, directeur de la communication du Premier ministre. Toutefois, lundi, plusieurs informateurs confirmaient le deal. S'il y a effectivement un accord, cela pourrait signifier que le gouvernement donne son feu vert à une entrée en bourse de 30% du capital sans avoir le fiat de l'Europe. Qui s'est toujours montrée opposée à toute forme d'aide d'Etat. Affaire à suivre, donc...

Le F-35 après le F-16 ?

Autre grande question qui s'est invitée aux négociations fédérales: le remplacement des F-16. La N-VA - encore elle - voudrait que le gouvernement choisisse rapidement le nouveau chasseur dont se dotera la Belgique. Le F-35 de Lockheed Martin a les faveurs des nationalistes flamands et de l'armée mais le Premier ministre Charles Michel voudrait tout de même considérer l'offre française de Dassault pour le Rafale. Lundi soir, il n'y avait toujours pas d'accord sur ce point très sensible.

AvC et F.C.

Les versements anticipés, un débat à 1,8 milliard d'euros pour le budget

■ Les recettes fiscales sont au cœur des débats dans ce conclave budgétaire.

Les versements anticipés (VA), soit les paiements d'impôts payés à l'avance par les entreprises. Il ne se passe pas une journée sans qu'on n'en entende parler dans les coulisses du conclave budgétaire. Non sans raison. Ils sont au cœur des débats (parfois houleux) parce que l'impact budgétaire est immense. Explications.

Hausse de plus de 20 %

Depuis deux ans, les VA des entreprises sont sur une pente ascendante. L'an dernier, ils se montaient à 13,19 milliards d'euros, en hausse de 2,2 milliards d'euros par rapport à 2016. Et en 2018 ? Rebelote, du moins sur les 5 premiers mois de l'année: l'Etat a déjà récolté plus de 7 milliards d'euros et en attend 14,2 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année. Encore plus qu'en 2017, donc. Deux questions à ce stade: pourquoi est-ce si important pour le budget? Et pourquoi les VA grimpent-ils de manière aussi vertigineuse depuis deux ans?

A cette dernière question, plusieurs réponses: d'abord, et sans rentrer dans

les détails d'une matière technique, il faut savoir que les entreprises ont intérêt à verser tôt (le plus tôt possible) dans l'année leur dû au Trésor public, sous peine de voir leurs impôts majorés. Or, en mai 2017, la pénalité a été sensiblement revue à la hausse par arrêté royal, sur décision du ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA), à 6,75%! Trois fois plus qu'avant. Ce n'est pas tout: plus les entreprises attendent pour verser leur dû, plus elles devront payer.

Pour faire simple, elles évitent toute majoration si elles versent 75% de leurs versements anticipés à la première échéance (le 10 avril). Si elles attendent la deuxième échéance (le 10 juillet), elles devront payer beaucoup plus que ces 75%. Il y a une troisième raison qui explique que les entreprises peuvent payer (surtout plus tôt) leurs VA: si la société se voit contrôlée et qu'il y a rectification par le contrôleur, le supplément est couvert par les versements anticipés. L'accroissement d'impôt ne s'applique donc pas. Avec un brin de cynisme, on pourrait même imaginer que des sociétés avec du cash prennent un risque en matière de contrôle pour se voir verser en cas de victoire contre l'administration des intérêts moratoires (2%, alors qu'un compte de dépôt ne rapporte rien). Bref, trois raisons peuvent expliquer que les VA augmentent de manière importante.

La quote-part structurelle, si importante

Mais en quoi est-ce si important pour le budget? Pour établir ce dernier, on ne peut tenir compte que des effets conjoncturels, pas des effets exceptionnels

tels que la nouvelle règle en matière de pénalités. Pour le gouvernement, la moitié de la croissance des recettes fiscales en matière de versements anticipés peut être considérée comme structurelle, l'autre moitié étant due aux nouvelles règles. Il se dit même que

la N-VA souhaite porter cette quote-part à 60%. Or, du côté de la Commission européenne, et d'institutions comme le Bureau fédéral du Plan, dont les projections servent de base à l'établissement du budget, la règle pour déterminer la quote-part structurelle de la hausse des versements anticipés est tout autre. Cette règle suppose que l'intégralité de l'écart entre la "baseline" (= les versements anticipés évoluent comme les bénéfices des sociétés) et les versements anticipés constatés (2017 ou estimés en 2018 sur la base de ce qui a déjà été constaté sur les premiers mois de l'année) est non structurelle. Pour l'établissement du budget 2019, le montant du "contentieux" entre la version du gouvernement (les 50%) et la version de la Commission européenne se monte, a-t-on appris à bonnes sources, à 1,8 milliard d'euros!

On comprend mieux pourquoi, au vu de ce montant, les débats fassent rage sur cette fameuse quote-part structurelle de la hausse des versements anticipés... Reste une question, plus stratégique: pourquoi le sujet fait-il autant débat? C'est qu'autour de la table, certains estiment qu'une bulle est en train de se former, arguant que ce qui est payé de manière anticipée aujourd'hui, ne sera pas enrôlé (ou payé) demain (via l'impôt des sociétés). En clair, l'Etat empocherait un peu trop rapidement l'argent des sociétés, ce qui risque de pénaliser le budget 2020. Mais cela, ce sera pour... après les élections fédérales.

François Mathieu